

Soyhières'info

Bourses d'apprentissage ou d'études

Le Conseil communal rappelle à tous les intéressés que la commune verse une bourse d'apprentissage ou d'études aux étudiants ou apprentis. Cette bourse peut être obtenue dès le début du 2^{ème} semestre d'études, soit au mois de février de chaque année sur présentation d'un justificatif.

Elagage des haies

La période automnale est la période idéale pour procéder à l'élagage des haies et des arbres à haute tige. Souvent l'ombre de ces arbres diminue l'ensoleillement du voisinage. Ces coupes peuvent être réalisées d'octobre à avril.

Dépôt des poubelles

Nous nous permettons de rappeler que les poubelles doivent être déposées dans les containers que la commune met à la disposition de tous. Si vous ne désirez pas utiliser ces infrastructures, les sacs à ordures doivent être déposés sur la voie publique au maximum 1 heure avant le ramassage (pour Soyhières le lundi matin, dès 6.30 h.)

PLACE DE JEUX

Les places de jeux subissent actuellement de plus en plus de déprédations, que ce soit au jardin d'enfants - balançoires cassées ou au petit terrain de football - filet détérioré.

Nous aimerions ici inviter nos enfants à un peu plus de civisme en respectant les infrastructures mises à leur disposition.

Par ailleurs, le jardin d'enfants n'est pas l'endroit idéal pour promener les chiens et y faire faire leurs besoins mais un endroit de détente pour les petits enfants.

Bulletin périodique no
5/2008



ELECTIONS 2008

C'est bien le 30 novembre prochain que se dérouleront les élections communales 2008.

Nous rappelons ici quelques règles :

Scrutin majoritaire

- Maire
- Président des assemblées
- Vice-président des assemblées

Scrutin à la proportionnelle

- Conseil communal

Actuellement, 2 membres du Conseil communal ont annoncé leur intention de ne pas de représenter. Les représentants des partis politiques, contactés, n'ont pas désiré faire de propositions concrètes pour les remplacer.

Dès lors, nous invitons tout citoyen intéressé à siéger au sein du Conseil communal à présenter sa candidature jusqu'au **lundi 03 novembre 2008, 18.00 h.**

Les actes de candidatures porteront les noms, prénoms, année de naissance et profession. Ces candidatures porteront la signature manuscrite d'au moins 5 électeurs domiciliés dans la commune ainsi que la mention de 2 mandataires et d'un suppléant.